

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 483

présenté par

M. Apparü, M. Vitel, M. Douillet, M. Fromion, M. Martin, M. Solère et M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 20 :

« – maintenir la proportion de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et réaffirmer l'objectif de conduire 50 % ... (*le reste sans changement*). ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat ayant été atteint en 2012, il s'agit, plus que de le « réaffirmer », de maintenir cet objectif.